

LE BÂTHIOLAIN

L'actualité de votre village

LE MOT DU MAIRE

L'année 2018 vient de se terminer.

Elle aura été marquée par un élargissement des compétences de la communauté d'agglomération Arlyserre. Après l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2018, c'est tout le secteur petite enfance et jeunesse, la gestion des maisons de retraite et des services à domicile, la construction et la gestion des maisons de santé pluridisciplinaires qui ont été transférés au 1^{er} janvier 2019. Je reviendrai en détail sur ces sujets dans le prochain Bâthiolain. J'évoquerai également les dossiers PLU, investissements 2019 et construction de la maison de santé.

L'année 2018 a vu également la fin du chantier de la sécurisation du chemin du Moulin afin que soient maîtrisés les éventuels débordements du ruisseau, la poursuite de celui du raccordement des réseaux d'assainissement des communes de Cevins, Rognaix, Saint Paul, Esserts-Blay et du quartier d'Arbine à notre station d'épuration et le démarrage de l'agrandissement des vestiaires du stade de foot. Ces deux derniers chantiers seront terminés au cours du premier semestre 2019.

Dans la nuit du 25 décembre, des blocs de rochers sont tombés au coin des rues Pasteur et Commandant Bulle. Par mesure de précaution, 5 familles ont dû quitter leur domicile pour une journée. Des mesures de sécurité provisoires ont été

prises en collaboration avec les services de l'Etat concernés. Nous attendons les conclusions des experts pour effectuer les aménagements nécessaires.

Enfin, est né cet automne un mouvement spontané de la population souhaitant alerter le président de la république sur les difficultés de la vie au quotidien. J'ai donc décidé, en accord avec la municipalité, de mettre à disposition de vous tous, un cahier de doléances, accessible aux heures d'ouverture de la mairie, jusqu'au 28 février, afin d'y noter vos observations.

Vous allez recevoir également un agenda 2019, édité à notre demande, reprenant toutes les informations utiles à notre vie quotidienne ainsi que la liste des associations de notre commune.

En ce début d'année, je remercie toutes les associations et leurs membres bénévoles qui, par leur engagement continu, ont animé notre commune en nous proposant des spectacles et des manifestations de qualité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2019 et je vous donne rendez-vous le vendredi 11 janvier à 19 h à la salle polyvalente pour les vœux.

Le Maire,

Jean Pierre André

Meilleurs Vœux
2019

À L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE,

LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL INVITENT LA POPULATION

À LA TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DES VŒUX QUI SE TIENDRA À LA SALLE POLYVALENTE

LE VENDREDI 11 JANVIER 2019 À 19 HEURES.

Reprise des travaux sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

Une lettre d'information d'un collectif anonyme a été distribuée dans les boîtes aux lettres des Bâthiolsains il y a quelques semaines.

Ce courrier a soulevé de nombreuses interrogations de la part d'administrés qui sont venus ou ont téléphoné en mairie pour en connaître les auteurs et obtenir des explications.

En effet, sa rédaction tarabiscotée au ton déclamateur l'a rendu incompréhensible pour la plupart des non-initiés au sujet qu'il était censé expliciter.

Aussi, dans un souci d'information et de transparence vis-à-vis de la population, vous trouverez ci-dessous la délibération à laquelle il est fait allusion dans le courrier reçu. Celle-ci fait état de l'intégralité des débats qui se sont déroulés au sein du conseil municipal lors de sa séance du 5 novembre dernier.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018 SUR LA PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

M. le maire rappelle la délibération du 26 mars 2018 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'arrêter le projet du plan local d'urbanisme en cours de révision après avoir fait le bilan de la concertation et donné les réponses aux différentes observations et demandes déposées par le public en mairie.

M. le maire informe l'assemblée que compte tenu des remarques faites par Monsieur le préfet dans son courrier du 7 juin 2018 ainsi que par les personnes publiques associées d'une part, et des demandes déposées par des administrés au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée entre le 20 août et le 5 octobre 2018 d'autre part, la commission d'urbanisme réunie le 24 octobre dernier a estimé nécessaire de reprendre les études du PLU à partir du PADD.

Par conséquent, **M. le maire** soumet cette proposition à l'assemblée.

Il rappelle le déroulement de la procédure suite à l'enquête publique qui a été clôturée le 5 octobre 2018. Puis, le commissaire-enquêteur disposait d'un mois pour faire parvenir son rapport en mairie. Mme BOURCET a indiqué ce jour qu'elle le déposera en mairie demain dans la matinée. Il rappelle que le dossier du PLU a été initié par l'équipe précédente il y a 7 ans (2011) et certains chiffres statistiques ont été remis en cause notamment parce qu'ils n'étaient pas toujours concordants entre le rapport de présentation et le diagnostic.

M. le maire souligne la prévalence du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur les PLU qui doivent prendre en compte les objectifs qu'il a

définis sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

Ce document est remis à jour régulièrement (environ tous les 4 ans) en fonction des projets réalisés ou non sur le territoire.

La durée de vie d'un PLU est estimée à 7 ans environ.

M. le maire indique qu'il s'est opposé, au moment du changement de municipalité, à revoir la totalité du PLU. Lui et son équipe ont décidé de l'adapter par rapport aux nouvelles réglementations (lois Grenelle, Alur, Elan) dont il fallait impérativement tenir compte.

M. le préfet a émis des réserves sur l'approvisionnement en eau non seulement concernant la quantité mais également la qualité puisque le taux d'antimoine est supérieur à la norme européenne.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les études ont été suspendues pendant une année, délai nécessaire pour démontrer que la quantité était suffisante en s'appuyant sur la moyenne des volumes disponibles ce que les services de l'Etat avaient validé dans un premier temps.

L'INAO a rendu un avis défavorable sur le volet agricole car La Bâthie se situe en zone d'appellation Beaufort.

L'enquête publique a permis à la population de s'exprimer pleinement. 83 visites ont été recensées par le commissaire-enquêteur, certaines personnes étant venues à plusieurs reprises.

Il est à noter également que le commissaire-enquêteur n'a pas eu la même approche que les services de l'Etat sur plusieurs paramètres. Il s'agit donc de points d'achoppement qu'il faudra revoir avec ces services sans qu'il soit possible aujourd'hui de dire s'ils seront maintenus en l'état ou amendés.

M. le maire estime que les remarques du commissaire-enquêteur sont parfois discutables puisqu'en effet, son rôle n'est pas de prendre position sur la pertinence de tel ou tel projet de développement mais uniquement d'écouter la population et de recueillir les remarques. Seul le conseil municipal est compétent pour définir un projet de développement et c'est le travail qui l'attend à nouveau dans les mois qui viennent.

M. le maire tient à rappeler que le projet du PLU, arrêté le 26 mars dernier, l'a été à l'unanimité. On peut regretter effectivement que suite aux évolutions successives du projet lors des réunions de la commission d'urbanisme, une erreur matérielle d'écriture n'ait pas été relevée à la relecture du PADD.

Mais l'avis du commissaire-enquêteur n'est « qu'un avis » dont il peut être tenu compte ou pas.

Concernant le problème de l'eau potable, l'Etat attend d'ARLYSÈRE un échéancier sur la réalisation du forage de Coutelle. Celui-ci devrait être fourni à la commune à l'issue d'une étude menée sur la Basse-Tarentaise exclusivement.

M. le maire souhaite aussi revenir sur les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) figurant dans le projet de PLU dont certaines ont été remises en cause par le commissaire-enquêteur quant à leur superficie, au regard des indications portées dans le SCOT. Toutefois, cette interprétation diffère largement de la doctrine et de l'avis des services de l'Etat. C'est pourquoi ce point particulier fera l'objet d'une étude attentive au cours des prochaines réunions de travail de la commission d'urbanisme.

M. le maire dit qu'il a écouté et entendu les différentes demandes des administrés qui se sont exprimés. Mais il confirme une nouvelle fois que l'élaboration du plan d'urbanisme est de la seule compétence du conseil municipal et qu'il doit être bâti en application des lois et règlements en vigueur.

M. BOUVIER demande la parole. Il rappelle que :

- le projet de révision a été lancé par l'équipe précédente pour démarrer en 2013 avec l'idée de revoir le règlement au vu des nouvelles lois d'urbanisme (Grenelle I et II notamment). Au changement d'équipe municipale en 2014, le conseil municipal a continué les travaux engagés avec quelques aménagements ce qui est tout à fait normal.

- il n'existe pas une commune engageant une révision de PLU qui n'ait à discuter longuement sur un dossier aussi complexe. C'est simplement l'exercice de la démocratie locale qui s'est manifesté lors de l'enquête publique qui ne doit pas être vécue dans les passions sournoises et la manipulation des esprits. **M. DELVOYE** qui a été l'urbaniste en charge de ce projet l'avait bien précisé et avait insisté sur le temps nécessaire à son élaboration. A La Bâthie, le délai de 6 ans de travaux dont 1 année d'interruption (changement d'équipe problématique de l'eau) semble tout à fait conforme à la norme. Certaines communes n'arrivent toujours pas à conclure leur dossier au terme de 12 ans de travaux...

- il ne faudrait pas oublier ni perdre de vue la notion « d'intérêt général ». En effet, un projet d'urbanisme peut amener à ce que certains en tirent plus de satisfaction que d'autres, ce qui est parfois la cause de débats un peu vifs. Mais au bout du compte, c'est l'intérêt général de la commune qui prime.

Dans le rapport du commissaire-enquêteur qu'il a lu dans son intégralité, **M. BOUVIER** s'interroge et s'inquiète de l'impression s'en dégageant, affichant clairement une propension à ne pas développer la commune. A ce sujet, il indique que toutes les communes alentours se sont développées et continuent à le faire. Mais pas La Bâthie !

- enfin, **M. BOUVIER** rappelle ce que disait **M. DELVOYE** : ne pas faire du PLU un enjeu politique ! Si tel était le cas tout le monde y perdrait et en premier lieu la commune qui stagnerait.

La décision qui sera prise ce soir vise à toiletter le projet précédent en allant assez vite sur une période de 9 mois environ. Si ces travaux sont récupérés dans le cadre de la prochaine campagne électorale, rien de bon n'en sortira, ni pour les personnes, ni pour la commune.

M. le maire remercie **M. BOUVIER** de son intervention et adhère à son propos de ne pas faire du PLU un enjeu électoral.

Il rappelle encore une fois qu'en termes de choix d'urbanisation, les deux zones des Barrotières et des Carrons avaient été retenues par les deux municipalités successives avec finalement un ordre de priorité différent. Elles ont pour but essentiel de répondre aux sollicitations des familles qui souhaitent s'installer à La Bâthie mais qui ne trouvent pas ce qu'elles cherchent. Le rôle d'un élu est d'analyser la situation de sa commune par rapport à un bassin de vie existant et l'activité économique qui s'y déroule (maintenant compétence d'Arlyère) pour en tirer les conséquences quant à son développement.

M. BOUVIER estime que La Bâthie a manqué le coche lors du projet de construction d'un collège prévu à La Bâthie. Il y a eu une injustice manifeste puisque 3 collèges ont été construits à Albertville. Les directives politiques, à l'époque, n'ont pas été claires ce qui a privé la commune d'un équipement attractif pour son développement futur qui ne s'est ainsi pas fait comme il l'aurait dû.

M. le maire se demande par ailleurs jusqu'à quel niveau La Bâthie devra participer aux équipements publics qui desservent la population de tout un bassin de vie.

Mme COLLOMBIER pense qu'effectivement la

question se pose déjà pour l'aménagement des vestiaires du stade de football.

M. le maire justifie les travaux en cours de réalisation cette année au vu de l'urgence à rénover un bâtiment devenu insalubre et non-conforme en termes de sécurité.

Pour revenir à la problématique de l'eau potable, **M. le maire** déplore que la solution trouvée par la commune et admise par les services de l'Etat à un moment, ait été remise en cause par ces mêmes services dans leur avis.

Pour **M. CATELLIN-TELLIER**, seul le problème de l'eau s'oppose à ce que le dossier de PLU soit approuvé en l'état. En effet, il rappelle l'énorme travail qu'il a personnellement réalisé, avec d'autres membres du conseil municipal, pour proposer un projet qu'il estime cohérent auquel il aurait suffi d'apporter quelques améliorations sans toutefois remettre en cause la totalité de son contenu. Les habitants ont pu s'exprimer, ils ont fait leurs observations mais pour autant, il ne faut pas que le PLU devienne un enjeu politique à un an des prochaines élections. Lorsqu'on fait un PLU, on ne peut pas, afin de les satisfaire, céder aux exigences de certains au détriment d'autres habitants. **M. CATELLIN-TELLIER** rappelle qu'un certain nombre de personnes attendent que le PLU soit approuvé pour pouvoir réaliser leurs projets.

M. CATELLIN-TELLIER estime qu'il est indispensable que La Bâthie se développe. Même si les services de l'Etat ont émis une réserve sur l'alimentation en eau potable, il serait possible -selon lui- de réaliser les projets prévus en les étalant suffisamment dans le temps.

Sur ce point, **M. le maire** précise en effet que les OAP seront reclassées de fait en zones d'aménagement strictes tant qu'Arlyère ne se sera pas engagée dans un échéancier de réalisation ferme sur le forage de la Coutelle. Il rappelle en outre que les OAP sont la règle et que le Préfet en demande plus à La Bâthie, notamment pour les terrains Gaudichon à Arbine.

M. CATELLIN-TELLIER indique que c'est probablement la dernière fois que la commune fera son PLU avant que la compétence ne soit prise par l'agglomération Arlyère.

M. le maire déplore que de fausses informations aient circulé dans la commune sur un soit-disant projet de « Sarcellisation » de La Bâthie au motif que le terme « immeuble » était employé dans le projet !

La règle de droit veut aujourd'hui que les « dents creuses » ne puissent être urbanisées à la carte, à la libre appréciation des propriétaires. C'est le principe de l'OAP qui prévaut afin d'une part d'économiser l'espace et d'autre part, d'organiser de façon harmonieuse les constructions. Pour autant, si les propriétaires ne s'entendent pas, aucun projet ne pourra voir le jour. De là à mettre en oeuvre la procédure d'expropriation, celle-ci paraît bien incertaine...

M. le maire rappelle une nouvelle fois que le seul mot d'ordre est l'intérêt collectif. Le fait de revenir en arrière par la délibération qui sera prise ce soir va sans doute -à contrario des nombreuses personnes présentes ce soir- décevoir beaucoup d'habitants qui attendaient la finalisation du projet. Il ne faut pas l'oublier.

Quant aux logements dits « vacants », **M. le maire** rappelle que seules les statistiques de l'INSEE doivent figurer dans le rapport de présentation. Mais pour autant, il est clair que le nombre indiqué de 112 ne correspond pas à la réalité puisque la commission d'urbanisme a fait un travail de comptage précis sur le terrain. Il réitère ses propos selon lesquels il n'est pas de la compétence de la commune de réhabiliter les logements privés vacants, contrairement à ce qu'un citoyen a soutenu lors de la réunion publique du 21 septembre dernier.

A l'issue de ces débats et après en avoir délibéré, le conseil municipal a :

- **DECIDÉ** de ne pas faire aboutir le projet de PLU tel qu'arrêté le 26 mars 2018 et soumis à l'enquête publique ;
- **DECIDÉ** de reprendre les études à partir du PADD afin de pouvoir arrêter un nouveau projet et le soumettre à une nouvelle enquête publique dans les meilleurs délais.

Les résultats du vote ont été les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

Dans la suite de la décision du conseil municipal du 5 novembre 2018, les travaux de révision du plan local d'urbanisme ont repris très rapidement avec l'aide du cabinet d'urbanisme et des services de l'Etat.

Afin d'informer la population de la manière dont va être organisée et menée la nouvelle phase de l'étude, une réunion publique se tiendra le **vendredi 1^{er} février 2019 à 19 heures à la salle polyvalente.**

Chacun d'entre vous est cordialement invité à cette réunion d'information.

ADMINISTRATIF

Elections : ce qui va changer au 1^{er} janvier 2019

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^{ème} tour de l'élection),
- Être français,
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Rappel

- les français qui atteignent l'âge de 18 ans sont inscrits automatiquement sur les listes électorales s'ils ont bien accompli les formalités de recensement à 16 ans ;
- Les français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales ;
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Quand s'inscrire ?

- Il est possible de s'inscrire **toute l'année** ;
- Pour pouvoir voter pour les élections européennes du 26 mai 2019, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales **avant le 31 mars 2019**.

Comment s'inscrire ?

Munissez-vous :

- De votre pièce d'identité (en cours de validité ou périmée dans l'année précédant le dépôt de l'inscription) ;
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Où s'inscrire ?

1 - VOUS VIVEZ EN FRANCE

- **A partir du 1^{er} janvier 2019**, sur « service public.fr », « papiers-citoyennetés », « élections », « nouvelle inscription ». Prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile qui devront être numérisés ;
- Soit à la mairie de votre domicile ;
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans ;
- Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;

- Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public ;
- Soit à la mairie de la commune où la société dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

2 - VOUS VIVEZ A L'ETRANGER MAIS SOUHAITEZ VOTER EN FRANCE

A partir de 2019, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Où est situé votre domicile ;
- Où vous résidez au moins 6 mois par an ;
- Où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe habitation ou cotisations foncières des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins deux ans ;
- Où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant (dirigeant) ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans.

Si vous êtes inscrit au registre des Français établis hors de France, vous pouvez également vous inscrire sur la liste de l'une de ces communes :

- Votre commune de naissance ou la commune de naissance de l'un de vos ascendants,
- La commune de votre dernier domicile,
- La commune de votre dernière résidence, à la condition que celle-ci ait été d'au moins 6 mois,
- La commune où a été inscrit sur la liste électorale votre époux (se) ou l'un de vos parents (jusqu'au 4^{ème} degré).

IMPORTANT : votre inscription sur la liste électorale de la mairie supprimera automatiquement votre éventuelle précédente inscription sur une liste électorale consulaire.

Horaires mairie :

Lundi, jeudi & vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00

Mardi : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 17 h 00

Fermeture le Mercredi

Contact : téléphone : 04.79.31.00.43 ou e-mail : mairie@labathie.fr

URBANISME

Vous souhaitez réaliser des travaux :

- sur une construction existante (extension, aménagement de combles, modification de la couleur des façades, modifications d'ouvertures, changement de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures, pose de panneaux solaires ou photovoltaïques, etc...);
- construire une annexe (garage, abri de jardin) ;
- construire une piscine ;
- édifier une clôture en bordure de voie publique ou en limite séparative ;

La hauteur des clôtures, la couleur des façades et des menuiseries extérieures, entre autres, sont réglementées. Aussi, tous les travaux (même d'importance mineure) sont soumis à une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable de travaux ou permis de construire). Il est nécessaire d'obtenir cette autorisation avant de les commencer.

Afin d'éviter toute mauvaise surprise, il est nécessaire, **avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit**, de vous adresser au service urbanisme de la mairie pour connaître la réglementation en vigueur et les éventuelles démarches à effectuer pour la réalisation de votre projet (sur rendez-vous en appelant le 04.79.31.12.55).

VIE COMMUNALE

CIMETIÈRE - Dépôts de fleurs devant les columbariums

De plus en plus, les familles déposent devant les cases de columbariums, des pots de plantes ou de fleurs, parfois en nombre important et qui peuvent masquer les cases voisines.

La mairie rappelle qu'une case de columbarium ne peut être fleurie ou agrémentée d'objets comme les autres concessions (tombes ou caveaux). La place est restreinte et les personnes qui font ce choix doivent en avoir conscience.

Extrait du règlement du columbarium approuvé le 13 février 2012 : « article 11 : les objets déposés par les familles devront être placés sur la tablette prévue à cet effet et non posés au sol. Le dépôt sur le sol, devant les columbariums, de fleurs naturelles en pot ou en bouquet sera autorisé aux époques commémoratives ; toutefois dans le mois qui suivra ce dépôt, la commune se réserve le droit de les enlever ».

Le cimetière est un lieu de recueillement ; aussi il est demandé à chacun de respecter la réglementation.

REGISTRE DOLÉANCES CITOYENS

La mobilisation des « gilets jaunes » fin 2018 a fait naître le souhait d'un grand nombre de français de pouvoir exprimer leurs doléances auprès du pouvoir central.

Afin de permettre à chacune et chacun de s'exprimer, la mairie met à disposition un registre spécialement destiné à cet effet.

Les doléances enregistrées ne seront pas traitées par la mairie mais seront transmises à M. le Préfet de la Savoie, représentant de l'Etat.

Les citoyens peuvent se présenter en mairie aux horaires habituels d'accueil. Ils peuvent également transmettre directement leurs doléances par mail sur le site internet www.labathie.fr.

ANIMATIONS

Sainte-Barbe 2018

Les sapeurs-pompiers du CIS Basse-Tarentaise ont fêté la S^{te} Barbe.

Le 10 décembre 2018, les hommes et femmes qui composent le CIS Basse-Tarentaise famille et amis étaient conviés à fêter la Sainte-Barbe, dans leur centre de la rue St Vincent de Paul. En présence du commandant Perrod, CSP Albertville, le lieutenant Yves Gazzola, chef du centre de Val Tamié et des maires des communes de Basse Tarentaise, le lieutenant Eric Duquesnoy, chef de centre, dans son allocution, n'a eu de cesse de souligner l'implication de son effectif à tous les niveaux de fonctionnement du CISBT qui a effectué une quarantaine d'interventions en 2018. Quelques instants plus tard, ce sera au tour du Commandant Perrod et du maire de La Bathie, Jean-Pierre André, d'en faire constat et d'apporter leur totale confiance à un centre où la formation permanente de chacun témoigne de l'investissement de tous. La cérémonie devait se poursuivre par une remise de médailles et grades avant un dîner servi à la salle polyvalente.

Médailles et promotions...

Récipiendaires

Médailles d'honneur échelon bronze 10 ans de service : Sergent-Chef Virgile Mercier Vincent, Sergent Flavien Bouchage, Caporal Caroline Segond, 1^{ère} classe Daniel Schreyer.

Remise de grade : Sergent-Chef Virgile Mercier Vincent est nommé au grade d'Adjudant, le Caporal Caroline Segond est promu à la distinction de Caporal-Chef, le sapeur Maxime Pascaud est promu à la distinction de 1^{ère} classe.

Le Sergent-Chef Virgile Mercier Vincent, adjoint au chef de centre, élevé au grade d'Adjudant par le Commandant Perrod CSP Albertville.



Le repas des aînés - Dimanche 3 mars 2019

Voici le moment venu de préparer le Repas des Aînés auquel sont invités tous les administrés de 70 ans et plus (nés jusqu'au 31 décembre 1949).

Ce sera l'occasion de se retrouver autour de la table dans une ambiance conviviale, en musique avec le groupe les Citharins.

Afin que votre inscription soit bien enregistrée, nous vous remercions de remplir le coupon-réponse ci-dessous et de le retourner en mairie **pour le vendredi 8 février 2019 dernier délai.**

Seuls les coupons réceptionnés donneront lieu à une invitation personnelle qui vous expliquera le déroulement de la journée.

Coupon-réponse à retourner en mairie pour le 8 février 2019

REPAS DES AÎNÉS | DIMANCHE 3 MARS 2019

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Vous serez accompagné(e) :

Vous avez besoin d'être véhiculé(e) :

oui non

Coupon-réponse à retourner en mairie avant le 8 février 2019.

RÉTRO EN IMAGES



labathie.fr

DIMANCHE

03/02

> Salle polyvalente

Loto de l'A.P.E.

Avec la participation des enfants des écoles.

➔ Organisé par les parents d'élèves de La Bathie

VENDREDI

08/02

DE 18H30 À 20H30

> Salle polyvalente

Séance de jardinage/fleurissement

Animé par M. Le Baron

➔ Organisé par la commune- Entrée libre

DIMANCHE

03/03

> Salle polyvalente

Repas des Aînés

➔ Organisé par la commune et animé par les Citharins.

MERCREDI

06/03

DE 20H00 À 21H00

> Salle polyvalente

Spectacle décentralisé

"Ça commence ! mais ça doit finir à la fin..."

➔ Organisé par le Dôme Théâtre d'Albertville
Entrée payante
Réservations au 04 79 10 44 80

WEEK-END DU

16 et 17/03

> Salle polyvalente

Salon du livre et des artistes

➔ Organisé par la commune et le foyer rural

SAMEDI

23/03

> Salle polyvalente

Concours de belote

➔ Organisé par l'USGM FOOT

SAMEDI

30/03

> Salle polyvalente

LOTO de l'EPHAD LA BAILLY

➔ Organisé par l'association des Amis de la Bailly



6 15 décembre 2018 : Distribution des colis des aînés



1



2



3



4



5

1 cérémonie du 11 novembre 2018
2 cérémonie du 11 novembre 2018
3 Concours des maisons fleuries 2018 dont 3 maisons récompensées au niveau du département.

4 8 décembre 2018. Réception des travaux de l'ancienne mairie
5 10 décembre 2018 - Sainte Barbe CIS Basse Tarentaise 2018